YERRES

Juridique
N° tél. : 01.69.49.77.05
N/Réf. : OC/STL/CV

DECISION N°2022/063

OBJET : Marché n° 11/2021 en date du 04/06/2021 relatif aux travaux d'aménagement du parc Budé conclu avec l'entreprise DUBOCQ SAS pour le lot n° 2 : maçonnerie - pierre de taille : avenant n° 3

Le Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2021/129 du 4 mai 2021 relative au marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du parc Budé (8 lots),

VU le marché n° 11/2021 en date du 4 juin 2021 passé avec l'entreprise DUBOCQ SAS sise 1 rue du Chemin Départemental 8- 91770 SAINT VRAIN au titre du lot n° 2 : maçonnerie - pierre de taille,

VU la décision n° 2021/226 du 28 septembre 2021 relative à l'avenant n° 1 au marché précité,

VU l'avenant n°1 correspondant, en date du 6 octobre 2021,

VU la décision n° 2021/242 du 21 octobre 2021 relative à l'avenant n° 2 au marché précité,

VU l'avenant n° 2 correspondant, en date du 28 octobre 2021,

CONSIDERANT que le montant initial du marché au titre de la solution de base est de 1 162 000 € HT et au titre des variantes 2 et 3 d'un montant respectif de 1 800 € HT et 2 610 € HT, soit un total de 1 166 410 € HT,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220221-2022-63-AU
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022

CONSIDERANT que le montant total du marché a été porté à 1 215 066,32 € HT, suite à l'avenant n° 2,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de passer un avenant n° 3 pour prendre en compte les modifications apportées au marché de travaux de l'entreprise DUBOCQ SAS, pour des raisons techniques et de sécurité, concernant un pilier, un pignon, un garde-corps et le cheminement,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un avenant n° 3 d'un montant de 9 168,27 € HT, pour la réalisation de ces travaux, conformément au devis de la société DUBOCQ SAS en date du 7 février 2022,

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER l'avenant n° 3 au marché n° 11/2021 passé au titre du lot n° 2 : maçonnerie – pierre de taille, avec l'entreprise DUBOCQ S.A.S sise 1 rue du Chemin Départemental 8 – 91170 SAINT VRAIN,

DIT que le montant de l'avenant n° 3 s'élève à 9 168,27 € HT,

DIT que l'avenant n° 3 prend effet à compter de la date de sa notification et est conclu pour la durée du marché restant à courir,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 21 février 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE)

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220221-2022-63-AU
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022